



Pas coupable, le capitaine qui a tiré 17 balles dans le corps d'une écolière palestinienne...

Par [Chris McGreal](#)

Mondialisation.ca, 29 novembre 2005

Miftah (Traduction : Claude Zurbach, CCIPPP) 24 novembre 2005

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Pas coupable, le capitaine qui a tiré 17 fois sur une écolière palestinienne... L'officier avait ignoré les avertissements selon lesquels la fillette était terrifiée. La défense a déclaré : « confirmer la mort » est une pratique usuelle.



Un officier israélien qui a vidé en entier le chargeur de son fusil automatique sur une fillette palestinienne de 13 ans et qui a fait savoir qu'il aurait fait la même chose même si elle avait eu trois ans, a été entièrement acquitté par une cour militaire hier.

Le soldat, qui a été seulement identifié en tant que « capitaine R », avait été accusé de fautes relativement mineures pour le meurtre d'Iman al-Hams, après qu'il lui ait tiré 17 fois dessus alors qu'elle passait à proximité d'un poste militaire israélien près du camp de réfugié de Rafah dans Gaza il y a de cela un an.

La façon dont s'est déroulé le meurtre d'Iman, et la révélation d'un enregistrement dans lequel le capitaine est averti qu'il ne s'agissait que d'une enfant qui « était terrifiée », a fait de ce crime un des plus controversés depuis l'éclatement du soulèvement palestinien [Intifada] il y a maintenant cinq ans, bien que des centaines d'autres enfants aient été également tués.

Après le verdict, le père d'Iman, Samir al-Hams, a déclaré que l'armée n'avait jamais eu l'intention de demander des comptes au soldat.

« Ils ne l'ont pas mis en accusation pour le meurtre d'Iman, mais seulement pour des fautes mineures, et maintenant ils disent qu'il est innocent alors qu'il a tiré sur ma fille tant de fois », a-t-il dit. « C'était de sang-froid le meurtre d'une fillette. Le soldat l'a assassinée et la cour l'a assassinée une nouvelle fois. Quel est le message ? Ils signifient à leurs soldats qu'ils peuvent tuer les enfants palestiniens. »

La cour militaire a blanchi le soldat de l'accusation d'avoir utilisé illégalement son arme et de conduite inconvenante de la part d'un officier voulant fausser le cours de la justice en demandant aux soldats sous son commandement de modifier leurs comptes-rendus de ce qui s'est passé.

Les avocats du capitaine « R » ont fait valoir que « confirmer la mort » après que l'on ait tiré sur un suspect était un comportement habituel pour les militaires israéliens afin d'éliminer les menaces terroristes.

D'après le verdict de la cour, le capitaine « R » a fondu en larmes, puis s'est tourné vers le public en disant : « Je vous le dis, j'étais innocent ».

Le compte-rendu officiel de l'armée a indiqué qu'Iman avait été abattue pour s'être trouvée dans une zone dite de sécurité et que les soldats craignaient que son sac d'école ne contienne une bombe. On ne sait toujours pas pourquoi la fillette a osé s'aventurer dans ce secteur mais un témoin l'a signalée comme étant à environ 100 mètres du poste militaire qui était de toute façon très protégé.

Un enregistrement des échanges radio entre le capitaine « R » et ses soldats et obtenu par la télévision israélienne révèle que depuis le début les soldats savaient qu'Iman était une enfant.

D'après l'enregistrement, un soldat dans la tour de guet avait tenu informé un autre soldat dans la salle des opérations du poste militaire et décrit Iman en tant que « petite fille » qui « était terrifiée ». Après que les soldats aient ouvert la première fois le feu, elle a laissé tomber son sac d'école qui avait alors été frappé par plusieurs balles, prouvant ainsi qu'il ne contenait pas d'explosif. À ce moment-là elle ne portait plus de sac et, selon l'enregistrement, elle s'éloignait du poste militaire lorsqu'elle a été abattue.

Bien que les militaires aient spéculé sur le fait qu'Iman pouvait avoir essayé « de tromper » les soldats en les amenant hors de leur poste pour être ensuite attaqués par des complices, le capitaine « R » a pris la décision de faire sortir certains de ses soldats à découvert. Peu après on peut l'entendre dans la bande d'enregistrement disant qu'il a tiré sur la fillette et, la supposant morte, avait « confirmé la mise à mort ».

« Moi-même et un autre soldat ... nous approchons un peu plus, pour confirmer la mort ... Recevez notre point sur la situation ... Nous avons tiré sur elle et nous l'avons tuée... Over », at-il encore dit.

Les témoins palestiniens ont dit avoir vu le capitaine tirer deux fois à la tête, puis s'éloigner, puis revenir sur ses pas et tirer une rafale dans le corps étendu.

Sur la bande son, le capitaine « R » a alors « expliqué » aux soldats sous son commandement pourquoi il avait tué Iman : « C'était une nécessité. Quelqu'un qui est mobile, qui se déplace dans [la zone de sécurité], même s'il âgé de trois ans, doit être tué. »

A aucun moment les soldats israéliens n'avaient été attaqués.

L'accusation a été mise à mal quand un soldat qui avait initialement dit avoir vu le capitaine « R » diriger son arme vers le corps de la fillette puis ouvert le feu a ensuite indiqué à la cour qu'il avait inventé l'histoire.

Le capitaine « R » a affirmé n'avoir pas tiré sur la fillette mais à côté d'elle. Cependant, le docteur Mohammed al-Hams qui a inspecté le corps de l'enfant à l'hôpital de Rafah, a compté de nombreuses blessures. « Elle a au moins 17 balles dans plusieurs parties du corps, dans la poitrine, les mains, les bras, les jambes, » at-il déclaré au [quotidien

britannique] The Guardian peu après. « Les impacts étaient grands et provoqués par des tirs à courte distance. Les blessures les plus sérieuses étaient à la tête. Elle a eu trois balles dans la tête. Une balle a été tirée sur le côté droit du visage près de l'oreille. Elle a eu une grande blessure sur tout le visage. »

L'enquête préliminaire de l'armée a conclu que le capitaine « n'avait pas agi de façon non éthique ». Mais après que certains des soldats sous son commandement aient donné à la presse une version différente, la police militaire a lancé une enquête séparée, suite à laquelle « R » a été mis en accusation.

Le capitaine en question a accusé les soldats sous son commandement de s'en prendre à lui car ils étaient juifs alors que lui était druze.

La transcription

Ci-dessous la transcription d'une conversation à trois entre un soldat dans la tour de guet, un soldat dans la salle de contrôle du poste militaire, et le capitaine « R », lequel a tué la fillette.

Depuis la tour de guet :

☒ « C'est une fillette. Elle court pour se mettre à l'abri vers l'est »

☒ « Est-ce que nous parlons d'une fille de moins de 10 ans ? »

☒ « Une fille d'environ 10 ans, elle est derrière le remblai. Elle a peur de mourir. »

☒ « Je pense que quelqu'un l'a eue. » « Moi-même et un autre soldat ... allons voir plus près, vers l'avant, pour confirmer la mort ... Recevez un point de la situation. Nous avons tiré et nous l'avons tuée... Je confirme également la mort. Over. »

Le capitaine « R » a alors expliqué pourquoi il avait tué Iman. « C'était une nécessité. Quelqu'un qui est mobile, qui se déplace dans [la zone de sécurité], même s'il âgé de trois ans, doit être tué. »

La source originale de cet article est Miftah (Traduction : Claude Zurbach, CCIPPP)
Copyright © [Chris McGreal](#), Miftah (Traduction : Claude Zurbach, CCIPPP), 2005

Articles Par : [Chris McGreal](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif.

Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca